

# Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, 29 mars 2019

## Table des matières

<b>42-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>4</b>
<b>42-2 Rapport du Secrétariat</b> .....	<b>4</b>
Rapport du directeur exécutif .....	4
Document du Conseil d'administration 42-2-A – Rapport d'avancement de la mise en œuvre .....	5
Document du Conseil d'administration 42-2-B – Rapport d'avancement de la sensibilisation.....	6
<b>41-3 Rapport de la Banque mondiale</b> .....	<b>6</b>
<b>42-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation</b> .....	<b>7</b>
Document du Conseil d'administration 42-4-G – Demande de l'Argentine .....	7
<b>42-5 Rapport du Comité de Validation</b> .....	<b>8</b>
Document du Conseil d'administration 42-5 – Rapport du Comité de Validation.....	8
<b>42-6 Rapport du Comité de Mise en œuvre</b> .....	<b>11</b>
Document du Conseil d'administration 42-6 – Propositions de clarifications et de modifications à apporter aux Exigences ITIE.....	11
<b>42-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision</b> .....	<b>16</b>
Document du Conseil d'administration 42-7 – Propositions de modifications à apporter aux statuts de l'association ITIE .....	16
<b>42-8 Rapport du Comité des Finances</b> .....	<b>17</b>
Document du Conseil d'administration 42-8 – Comptes annuels 2018.....	17
<b>42-9 Rapport du Comité d'Audit</b> .....	<b>18</b>
Document du Conseil d'administration 42-9 – Rapport du Comité d'Audit .....	18
<b>42-10 Conférence mondiale de l'ITIE</b> .....	<b>18</b>
Document du Conseil d'administration 42-10 – Préparatifs pour la Conférence mondiale 2019 .....	18
<b>42-11 Autres questions</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe A – Décision du Conseil d'administration relativement à la demande de l'Argentine</b> ...20	
<b>Annexe B – Décisions du Conseil d'administration relativement à la Validation</b> .....20	
Décision du Conseil d'administration relativement aux critères d'examen des développements qui surviennent et des informations qui sont divulguées après le début de la Validation.....	20
Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation du Ghana .....	21
Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation de la Guinée .....	21
Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation du Malawi .....	22
Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation de la Mauritanie.....	24
Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation du Nigeria.....	24
Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation de l'Éthiopie .....	25
Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation de la Norvège .....	26
Décision du Conseil d'administration au sujet de la Validation de Trinité-et-Tobago.....	27

**Annexe C – Propositions sur le genre, la transparence des contrats et les déclarations sur les aspects environnementaux examinées par le Conseil d'administration jeudi 28 février 2018...28**

<b>Annexe D – Liste des participants .....</b>	<b>29</b>
Pays .....	30
Pays mettant en œuvre l'ITIE .....	30
Entreprises, investisseurs compris .....	31

# PROCÈS-VERBAL DE LA 42<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

## 42-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour

Ihor Nasalyk, le ministre ukrainien de l'Énergie et du Charbon, souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Conseil d'administration. Il explique que l'ITIE contribue à améliorer le niveau d'attrait de l'Ukraine auprès des investisseurs et à faire prospérer le marché extractif. Il souligne que l'ITIE Ukraine a amélioré l'accessibilité des données et que le pays a adopté l'une des lois sur la transparence les plus progressistes en Europe.

Fredrik Reinfeldt, le président du Conseil d'administration de l'ITIE, salue le travail accompli par les parties prenantes de l'ITIE en Ukraine relativement à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif. Il souhaite la bienvenue à Mark Robinson, qui participe à sa première réunion du Conseil d'administration en qualité de directeur exécutif du Secrétariat international de l'ITIE, et invite les membres du Conseil d'administration à avaliser la candidature de Chris Murgatroyd, du Département britannique du développement international (DFID), pour qu'il y siège en tant que nouveau membre, ce qui est convenu. Il souhaite également la bienvenue à Geneviève Van Rossum de France et à Steven Douglas de Total en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration. Il ajoute que Mankeur Ndiaye a démissionné du Conseil d'administration et que Marième Diawara, la Coordinatrice Nationale de l'ITIE Sénégal, l'a remplacé dans ses fonctions de suppléant. Il souhaite la bienvenue à Ana Carolina González Espinosa, de retour de son congé de maternité, et annonce que Montty Girianna, Maria Teresa Habitan, Simone Niven et Faith Nwadishi ne peuvent pas participer à la réunion.

## 42-2 Rapport du Secrétariat

### *Rapport du directeur exécutif*

Mark Robinson expose sa vision et ses priorités pour l'ITIE au cours des 5 à 10 prochaines années (reprises dans [ce blog](#)) Il explique les raisons pour lesquelles il a souhaité occuper le poste de directeur exécutif, les perspectives plus générales qui se présentent à l'ITIE dans le cadre du programme mondial, les priorités spécifiques qui s'imposent à l'ITIE en matière de divulgations systématiques et de données ouvertes, ainsi que la nécessité de travailler au sein d'une ITIE unifiée à l'échelle mondiale. Il indique que la Conférence mondiale qui se tiendra en juin 2019 à Paris sera une excellente occasion de renforcer l'engagement envers ce programme. Mark Robinson souligne également quelles ont été ses principales priorités au cours des 100 derniers jours, s'étant attaché à faire connaissance avec le personnel du Secrétariat international, à rencontrer les principales parties prenantes et les partenaires et à soutenir le processus de nomination du nouveau président du Conseil d'administration. Il conclut en présentant la valeur des collaborateurs talentueux, engagés et travailleurs ainsi que l'environnement multiculturel au sein du Secrétariat, qui est parvenu à accomplir un nouveau cycle de recrutement, et les possibilités qu'offrira l'emménagement prévu en juillet 2019 dans un bureau moderne, ouvert et accueillant.

### *Document du Conseil d'administration 42-2-A – Rapport d'avancement de la mise en œuvre*

Eddie Rich fait ressortir que le premier rapport d'avancement de la mise en œuvre de l'année contient souvent plus de rouge que d'orange, car un grand nombre d'échéances de déclaration (y compris les rapports annuels d'avancement) sont prévues à la fin de l'année. Il ajoute que les échéances arrivent toutefois à catalyser les progrès et que l'Initiative a connu une dynamique importante au cours des deux derniers mois.

Depuis la rédaction du rapport d'avancement de la mise en œuvre, le Togo a publié son premier rapport annuel d'avancement couvrant 2017, et une recommandation préconisant la levée de sa suspension suivra. Le Cameroun, la République du Congo et Sao Tomé-et-Principe ont évité une suspension en publiant leurs rapports dans le courant des dernières semaines. Le Suriname a été suspendu pour ne pas avoir encore publié son Rapport ITIE 2016, mais Eddie Rich fait remarquer qu'il devrait être soumis prochainement. Il passe en revue les progrès accomplis dans les huit autres pays suspendus, notant que, dans certains cas, des progrès positifs sont enregistrés.

Il souligne ensuite la question plus générale au sujet de l'impact à établir dans le rapport d'avancement 2019, qui sera lancé lors de la Conférence mondiale. Il mentionne deux pays, à commencer par l'Ukraine, qui est le sujet du « coup de projecteur sur les pays de l'ITIE » et qui a récemment adopté une loi pour assurer la transparence dans le secteur extractif. La loi impose la divulgation des informations sur les paiements au niveau des projets, sur l'identité des bénéficiaires effectifs en dernier ressort des entreprises, ainsi que sur les dispositions significatives prévues dans les contrats extractifs, dont les obligations sociales, les infrastructures de construction et les accords de troc.

L'autre pays que mentionne Eddie Rich est le Nigeria, qui fait partie des points à l'ordre du jour abordés plus loin dans le cadre de la Validation. Eddie Rich précise qu'au-delà des exigences techniques, le processus ITIE au Nigeria influence le débat sur le secteur grâce à la publication d'informations et de renseignements concernant les entreprises d'État, les fonds non versés, les décaissements au profit des régions, la révision de la loi sur le secteur pétrolier, la transparence de la propriété effective, etc. Les réformes dans le secteur découlent directement des actions de l'ITIE Nigeria.

Sam Bartlett mentionne le coup de projecteur thématique consacré aux progrès que les pays mettant en œuvre l'ITIE ont accomplis en améliorant l'accessibilité et la pertinence de l'ITIE et en l'intégrant dans les systèmes de gouvernance. Les données ITIE orientent de plus en plus le débat, les réformes et le niveau de confiance. Sam Bartlett présente quelques cas, dont celui de l'Afghanistan, qui dispose d'une base de données ouvertes permettant de suivre en temps réel les paiements des impôts et des redevances.

Ana Carolina Gonzalez Espinoza demande ce qu'il est possible de faire relativement au Guatemala. Eddie Rich fait remarquer que le pays a publié son Rapport ITIE 2016 récemment et que sa Validation est imminente. Ce sera l'occasion de confirmer si le processus fait l'objet d'un engagement politique sérieux. Moses Kulaba demande si l'intégration menace le rôle des Groupes multipartites et s'enquiert des difficultés de financement générales rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre. Cielo Magno refuse l'idée selon laquelle l'intégration et la gouvernance des Groupes multipartites se contrediraient. Elle mentionne le cas des Philippines, où les divulgations systématiques ont permis au Groupe multipartite d'être plus créatif et plus analytique dans son approche et de consacrer moins de temps à superviser la collecte des données. Eddie Rich observe que les financements destinés à la mise en œuvre continuent de poser des problèmes. Les perspectives de financement pour 2019 ne sont pas claires pour l'Albanie, le Ghana, la République kirghize, Madagascar, le Malawi, la Mongolie, Sao Tomé-et-Principe, la Tanzanie,

Trinité-et-Tobago et l'Ukraine.

### *Document du Conseil d'administration 42-2-B – Rapport d'avancement de la sensibilisation*

Mark Pearson note qu'un grand nombre d'activités de sensibilisation sont menées actuellement. Il indique que le Conseil d'administration examinera la demande soumise par l'Argentine et que lui-même ainsi que Fredrik Reinfeldt prévoient de se rendre dans le pays en avril 2019. Il précise que les demandes du Liban, du Niger et de l'Ouganda devraient être soumises au moment de la Conférence mondiale à Paris ou peu après, notant la probabilité d'une mission de sensibilisation en Ouganda prochainement. Le Secrétariat international a récemment reçu des missions de la Guinée équatoriale et de l'Ouzbékistan. Il a encouragé le gouvernement de la Guinée équatoriale à consulter la société civile internationale relativement au protocole sur la société civile et à d'autres exigences en matière d'adhésion. Il sollicite le soutien des membres du Conseil d'administration et des entreprises pour accomplir des progrès concernant l'Angola, le Brésil, le Chili, l'Équateur, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Enfin, il note que la Conférence mondiale leur offrira une excellente plateforme d'engagement. Helen Clark établira une liste de pays prioritaires en matière d'opportunités de sensibilisation plus tard cette année.

Genevieve van Rossum salue l'intérêt dont font preuve le Niger et la Tunisie. Elle ajoute que, plus tôt ce mois-ci, elle s'est entretenue avec le ministre sud-africain des Mines et avec la Chambre des Mines de l'Afrique du Sud concernant l'adhésion du pays à l'ITIE et qu'elle les a encouragés à venir à la Conférence mondiale. Enfin, elle souligne la possibilité de solliciter de nouvelles participations dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT) avant le sommet d'Ottawa en mai 2019. Daniel Kaufmann indique que l'exemple du Niger illustre bien que, parfois, une régression dans la mise en œuvre de l'ITIE peut susciter une redynamisation du niveau d'engagement. Brice Mackoso souligne la nécessité de mener un suivi prudent de l'espace civique en Angola et au Niger avant la demande et se dit inquiet des lois de lutte contre le terrorisme au Tchad et de leur impact sur l'espace civique.

## 41-3 Rapport de la Banque mondiale

Sheila Khama présente le rapport de la Banque mondiale, qui contient une mise à jour sur les activités de levée de fonds et de décaissement du fonds EGPS. Le document comprend un tableau présentant le portefeuille de la Banque dans le secteur extractif, avec une focalisation sur les politiques de réformes, les lois, les institutions et la négociation des contrats. Le fonds fiduciaire a reçu 36 millions de dollars US et affiche actuellement un solde de 4,7 millions de dollars US. L'appel à propositions le plus récent (6<sup>e</sup> cycle) a été publié le 11 mai 2018. Sheila Khama note que les donateurs au fonds EGPS se sont engagés dans une prorogation de la première phase, ainsi que dans une deuxième phase, dont les conditions seront essentiellement identiques. Ceci assurera la continuité du soutien à l'ITIE, sous réserve toutefois des prochains fonds qui seront mobilisés.

Fredrik Reinfeldt répond que la prorogation et le renouvellement du fonds EGPS sont les bienvenus, mais qu'il est nécessaire de préciser la période du prochain cycle de financement. Il indique que certains pays mettant en œuvre l'ITIE qui s'appuyaient précédemment sur le fonds EGPS ont dû examiner d'autres options et/ou reporter la mise en œuvre.

## 42-4 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

### *Document du Conseil d'administration 42-4-G – Demande de l'Argentine*

Santiago Dondo informe le Conseil d'administration de l'ITIE que l'Argentine a soumis une demande de candidature avec mise en œuvre adaptée. Il explique les différentes étapes de la demande, depuis l'engagement pris par la responsable de la lutte contre la corruption, Laura Alonso, lors de la dernière Conférence mondiale de l'ITIE à Lima en février 2016.

Santiago Dondo souligne que le Secrétariat international a évalué la demande et qu'il a déterminé que toutes les Exigences (de 1.1 à 1.5) étaient satisfaites, et que les éléments à l'appui de la demande de mise en œuvre adaptée étaient adéquats. Il ajoute que, le 5 février 2019, le Comité de Candidature et de Sensibilisation a approuvé cette recommandation après délibération selon le principe d'approbation tacite.

Fredrik Reinfeldt se félicite de la candidature de l'Argentine, soulignant que le pays représentera un membre majeur au sein de la famille de l'ITIE. Il prévoit que l'ITIE aidera le pays à mettre en valeur ses ressources naturelles.

Mark Pearson souligne que le Canada soutient la candidature de l'Argentine et lui souhaite la bienvenue au sein de l'ITIE. Il ajoute que le Canada et l'Allemagne ont apporté leur assistance dans la préparation de la demande de candidature du pays.

César Gamboa souhaite également la bienvenue à l'Argentine en tant que nouveau membre de l'ITIE et indique que les membres d'organisations de la société civile (OSC) siégeant au Conseil d'administration, Ana Carolina González et lui-même ont été priés de rejoindre une discussion avec les membres des OSC siégeant au Groupe multipartite de l'Argentine lors des dernières étapes de la préparation de la demande de candidature. Selon lui, l'exemple de l'Argentine illustre bien l'appui que les membres du Conseil d'administration peuvent apporter à des efforts de candidature et de sensibilisation.

Daniel Kaufmann soutient également la candidature de l'Argentine, soulignant l'importance qu'elle pourrait avoir relativement à la position du Chili à l'égard de l'ITIE.

Stuart Brooks se dit également favorable à la candidature de l'Argentine et demande des informations complémentaires sur le déroulement effectif de la mise en œuvre adaptée, y compris sur les prochaines étapes pour obtenir la participation des provinces ainsi que les délais prévus.

Enfin, Santiago Dondo répond aux diverses questions et aux commentaires en se focalisant sur les opportunités qu'offre l'ITIE relativement au formidable potentiel de l'Argentine en matière de ressources naturelles. Par ailleurs, il explique le fonctionnement du système fédéral en Argentine, les rôles et les compétences des provinces, ainsi que les prochaines étapes en matière de sensibilisation auprès des gouvernements provinciaux pour les amener à se joindre à l'Initiative aux côtés du gouvernement national. S'agissant des délais pour ces actions de sensibilisation, Santiago Dondon indique qu'il est proposé que le Conseil d'administration décide que « l'ITIE a approuvé la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Argentine conformément à l'approche en deux phases exposées dans la demande de candidature. La première Validation de l'Argentine tiendra compte de cette approche. Conformément à ce qui est proposé, le Groupe multipartite devra documenter l'efficacité de cette approche dans le cadre des premier et deuxième cycles de déclaration ITIE. Le Groupe multipartite devra ensuite convenir d'une

proposition pour les périodes de déclaration subséquentes qui sera soumise à la considération du Conseil d'administration de l'ITIE ».

Après cet échange, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de candidature de l'Argentine, y compris la demande de mise en œuvre adaptée.

**Mesures :**

Le Secrétariat international devra communiquer au Coordinateur National et au Groupe multipartite la décision (c'est-à-dire, l'approbation) du Conseil d'administration.

Le site Internet de l'Argentine devra être téléchargé.

Un article d'actualité et un communiqué de presse devront être publiés.

## 42-5 Rapport du Comité de Validation

Mark Pearson présente les documents de Validation. Le Conseil d'administration accepte la proposition du Comité de Validation consistant à soumettre un document actualisé du Conseil d'administration 42-5 portant sur les Validations de l'Éthiopie, de la Norvège et de Trinité-et-Tobago, à titre de points de décision.

### *Document du Conseil d'administration 42-5 – Rapport du Comité de Validation*

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation préconisant que le Conseil d'administration convienne des critères à prendre en compte quant aux nouveaux développements survenant après le début de la Validation, à appliquer systématiquement dans toutes les Validations. Il est rappelé au Conseil d'administration que, dans le cadre des procédures de Validation, il doit user de sa discrétion lorsqu'il examine tous les éléments probants disponibles pour prendre des décisions sur les Validations, y compris les développements et les informations divulguées après le début de la Validation. Mark Pearson précise que, par le passé, les procédures du Conseil d'administration dans l'exercice de cette discrétion n'étaient pas claires. Le Comité de Validation recommande que le Conseil d'administration use de sa discrétion dans la prise en compte des développements survenus après le début de la Validation lorsque quatre critères sont satisfaits, à savoir que : 1) les raisons invoquées pour la conduite de l'examen de nouvelles informations bénéficient du soutien du Groupe multipartite ; 2) les informations sont spécifiques et vérifiables ; 3) les nouveaux développements revêtent une grande importance pour l'évaluation des Exigences individuelles ; et 4) les nouveaux développements sont présentés en temps utile.

Le Conseil d'administration accepte les critères d'examen de nouveaux développements survenant après le début de la Validation, conformément à la recommandation figurant dans le document du Conseil d'administration 42-5.

Cielo Magno note que le Comité de Validation a discuté des pratiques liées à la confidentialité et aux récusations dans les travaux des comités. Mark Pearson demande que la question soit soumise au Comité de Gouvernance et de Supervision.



Il présente la recommandation du Comité de Validation, à l'effet que le **Ghana** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre deux mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera 12 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE, et soulignant l'évaluation selon laquelle le Ghana a mis en œuvre six des huit mesures correctives arrêtées lors de sa première Validation. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle le Ghana a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 27 février 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la **Guinée** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et qu'il lui soit demandé de prendre huit mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Dylan Gélard présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle la Guinée a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 27 août 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le **Malawi** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et qu'il lui soit demandé de prendre huit mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Lydyia Kilpi présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle le Malawi a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 27 août 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Il présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la **Mauritanie** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et qu'il lui soit demandé de prendre quatre mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera 12 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Dylan Gélard présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE, et soulignant l'évaluation selon laquelle la Mauritanie a mis en œuvre six des dix mesures correctives arrêtées lors de sa première Validation. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle la Mauritanie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 27 février 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Zainab Ahmed se récusé. Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le **Nigeria** a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Conformément à l'Exigence 8.3.b, le Nigeria sera tenu de se soumettre à une nouvelle Validation à compter du 27 février 2022. Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les possibilités relativement à la mise en œuvre de l'ITIE, et soulignant l'évaluation selon laquelle le Nigeria a pleinement mis en œuvre la totalité des seize mesures correctives arrêtées lors de sa première Validation. Malgré le consensus au sujet de l'évaluation des progrès accomplis dans la satisfaction aux Exigences individuelles, le débat tourne autour de la question de savoir si l'évaluation globale déterminant que le pays a fait des

progrès satisfaisants dans le respect de la Norme ITIE implique que la gouvernance de son secteur extractif fait l'objet d'un avis favorable. Il est rappelé au Conseil d'administration la proposition de déclaration du Conseil concernant la deuxième Validation du Nigeria, qui indique la persistance d'écarts entre les règles et la pratique dans la gouvernance du secteur extractif. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5 selon laquelle le Nigeria a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays soit tenu de se soumettre à une autre Validation qui démarrera le 27 février 2022, comme l'indique l'Annexe A.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que l'**Éthiopie** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et qu'il lui soit demandé de prendre 15 mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration est informé que le Comité de Validation a examiné l'évolution de l'engagement de la société civile depuis le début de la Validation entre avril 2018 et février 2019, ce qui a débouché sur une mise à niveau de l'évaluation de l'Exigence 1.3 de « progrès inadéquats » à « progrès significatifs ». Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle l'Éthiopie a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 27 août 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Erik Nürnberg et Marte Briseid se refusent. Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la **Norvège** a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Conformément à l'Exigence 8.3.b, la Norvège sera tenue de se soumettre à une nouvelle Validation à compter du 27 février 2022. Lyddia Kilpi présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les possibilités relativement à la mise en œuvre de l'ITIE, et souligne l'évaluation selon laquelle la Norvège a pleinement appliqué la totalité des cinq mesures correctives arrêtées lors de sa première Validation et que le pays a respecté les conditions de sa demande de mise en œuvre intégrée. Alan McLean présente les difficultés qui se posent en matière de Validation dans le cadre de la mise en œuvre intégrée de l'ITIE et appelle le Conseil d'administration à examiner ces difficultés lors de sa discussion sur les modifications à apporter à la Norme ITIE afin d'encourager des divulgations systématiques des données ITIE. En réponse à des questions posées par Moses Kulaba, Lyddia Kilpi explique que le projet d'évaluation a été soumis aux parties prenantes de tous les collèges, bien que seul le gouvernement ait soumis des commentaires. Il est également rappelé au Conseil d'administration la recommandation à l'effet que l'accès aux divulgations des entreprises soit amélioré. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5 selon laquelle la Norvège a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et préconisant que le pays soit tenu de se soumettre à une autre Validation qui démarrera le 27 février 2022, comme l'indique l'Annexe A.

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que **Trinité-et-Tobago** a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et qu'il lui soit demandé de prendre huit mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera 18 mois après la date de décision du Conseil d'administration. Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 42-5, selon laquelle Trinité-et-Tobago a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 27 août 2020, comme l'indique l'Annexe A ci-dessous.

Mark Pearson fait le point sur le travail du Comité de Validation dans le cadre de la Validation du

**Myanmar.** Alex Gordy présente le cas, précisant le contexte, l'impact, les difficultés et les possibilités relativement à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration prend acte de la mise à jour sur le Myanmar dans le document du Conseil d'administration 42-5 et se félicite de ce qu'une recommandation du Comité de Validation sera soumise pour décision par voie de circulaire.

César Gamboa et Carlos Aranda se récusent. Mark Pearson fait le point sur le travail du Comité de Validation dans le cadre de la deuxième Validation du **Pérou**. Santiago Dondo présente le cas, précisant le contexte, l'impact, les difficultés et les possibilités relativement à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration prend acte de l'évolution de la situation concernant le Pérou dans le document du Conseil d'administration 42-5 et se félicite de ce qu'une recommandation du Comité de Validation sera soumise pour décision par voie de circulaire.

#### Mesures :

Le président devra écrire aux gouvernements de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, du Malawi, de la Mauritanie, du Nigeria, de la Norvège et de Trinité-et-Tobago pour leur annoncer la décision du Conseil d'administration.

Le Secrétariat devra publier les résultats des Validations de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée, du Malawi, de la Mauritanie, du Nigeria, de la Norvège et de Trinité-et-Tobago, y compris les documents à l'appui.

Le Comité de Validation devra soumettre des recommandations sur les Validations du Myanmar et du Pérou, après la finalisation de ses délibérations.

## 42-6 Rapport du Comité de Mise en œuvre

### *Document du Conseil d'administration 42-6 – Propositions de clarifications et de modifications à apporter aux Exigences ITIE*

Ana Carolina González Espinosa note que les discussions ont été productives au sein du Comité de Mise en œuvre et qu'un consensus a été atteint pour la plupart des propositions. Il n'a pas été possible au Comité de Mise en œuvre de parvenir à un consensus dans le cadre de la proposition 1 sur le genre, de la proposition 4 sur la transparence des contrats, de la proposition 7 sur le commerce des matières premières et de la proposition 10 sur les déclarations relatives aux aspects environnementaux. Ana Carolina González Espinosa invite Inès Schjolberg Marques du Secrétariat international à présenter un aperçu des treize propositions. Le président propose que le Conseil d'administration discute des propositions présentant des questions en suspens au sujet desquelles le Conseil d'administration doit prendre une décision (contrats, environnement, genre et commerce des matières premières) avant de formuler des commentaires sur le reste des propositions.

#### **Proposition 4 : Transparence des contrats**

Le Comité de Mise en œuvre propose que le Conseil d'administration examine les options suivantes :

- a) *Demander que les contrats soient rendus publics, avec une échéance pour la mise en œuvre (31 décembre 2019/31 décembre 2020).*
- b) *Demander que les contrats signés après une date spécifique (31 décembre 2019) soient rendus publics.*

- c) *Évoluer vers une situation où l'on s'attend à ce que les contrats soient rendus publics.*
- d) *Aucun changement de l'Exigence 2.4.a avant la Conférence mondiale.*

Selon Stuart Brooks, le collège des entreprises reconnaît que la divulgation des contrats est la nouvelle approche à adopter. Son collège soutient donc l'option c à l'unanimité. Le collège propose également qu'un projet pilote, similaire à celui mené en 2015 sur la propriété effective, soit mené. Mark Pearson note que le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE est favorable à l'option c et convient que différents outils aideront les pays à mettre en œuvre cette attente.

Daniel Kaufmann évoque les déclarations progressistes soumises par un grand nombre d'entreprises sur la transparence des contrats et les approbations d'autres organisations, dont celle du Fonds monétaire international (FMI). Il indique que le collège de la société civile soutient fermement l'option a. Il reconnaît qu'il serait utile d'aménager une certaine flexibilité relativement aux délais de mise en œuvre, selon les besoins. Brice Mackosso rejoint l'avis de Daniel Kaufmann et présente l'exemple de la République du Congo pour montrer que les pays mettant en œuvre l'ITIE n'auront pas de difficultés à mettre en œuvre de telles divulgations.

Zainab Ahmed note que plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE sont confrontés à des contraintes pratiques et juridiques qui justifient une certaine flexibilité dans la Norme ITIE. Elle se dit favorable à l'option c. Solange Agnès Ondigui Owona reconnaît que tous les pays mettant en œuvre l'ITIE ne sont pas confrontés aux mêmes défis dans le cadre des divulgations de contrats. Elle exprime son soutien pour l'option b, avec une échéance pour la divulgation des contrats signés entrant en vigueur ou modifiés après le 31 décembre 2020.

Plusieurs membres du Conseil d'administration représentant la société civile se déclarent fortement en faveur de l'option a, invoquant le fait qu'une minorité de pays éprouvent des difficultés en matière de divulgation des contrats et mentionnant une longue liste d'organisations internationales et d'entreprises majeures, dont le FMI, la Banque mondiale, Total et Shell, qui ont approuvé la transparence des contrats.

Le président note que d'autres discussions seront nécessaires pour parvenir à une conclusion, mais que les différences qui subsistent ne sont pas insurmontables. Un ensemble de propositions convenues par un groupe de travail figure à l'Annexe C. Cette formulation est acceptée par le Conseil d'administration.

#### **Proposition 10 : Déclarations sur les aspects environnementaux**

Le Comité de Mise en œuvre propose que le Conseil d'administration examine les propositions suivantes :

- a) *Revoir l'Exigence 6.1 afin qu'elle couvre les dépenses environnementales.*
- b) *Encourager les divulgations d'informations contextuelles liées au suivi de l'environnement.*
- c) *Encourager l'établissement de liens avec les divulgations existantes portant sur les risques climatiques.*
- d) *Maintenir les Exigences ITIE telles quelles et étendre les orientations et les actions de soutien.*

Stuart Brooks se dit en faveur de la proposition a, avec des changements mineurs à apporter à la formulation pour tenir compte des préoccupations du collège des entreprises minières et pour spécifier que l'Exigence ne couvrira que les paiements versés aux gouvernements. Il note que le collège des entreprises ne soutient pas les autres propositions et souligne que l'on ne sait pas clairement si les

divulgations correspondent au mandat global de l'ITIE. Plusieurs membres du Conseil d'administration représentant le collège des entreprises et le sous-collège des pays soutenant l'ITIE évoquent le risque de duplication des efforts par d'autres initiatives et la nécessité d'approfondir le travail préliminaire avant l'introduction des nouvelles dispositions prévues aux propositions b et c. Sasja Beslik fait remarquer que davantage de travail sera nécessaire relativement aux données que l'ITIE sera effectivement en mesure de fournir pour comprendre les possibilités et les risques existants en matière d'investissements liés à l'environnement.

Ana Carolina González Espinosa, Cielo Magno et Daniel Kaufmann se disent en faveur de toutes les propositions, notant qu'une grande part des informations est déjà disponible et présente un intérêt particulier pour les communautés locales. Ana Carolina González Espinosa rappelle au Conseil d'administration que 28 pays mettant en œuvre l'ITIE soumettent déjà des informations environnementales dans les déclarations ITIE. Elle attire l'attention sur la lettre appelant à l'introduction de la transparence environnementale dans l'ITIE, que plus de 100 organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes ont signée.

Solange Agnès Ondigui Owona se dit en faveur des propositions a et b. Elle souligne l'importance de ces divulgations pour les pays qui souffrent de l'impact du secteur extractif sur l'environnement. Geneviève Van Rossum préconise la combinaison des propositions a et b, et indique que des travaux complémentaires seront nécessaires et que des orientations devront être établies avant que la proposition c ne puisse être acceptée. Zainab Ahmed est en faveur de la proposition a et déclare que l'ITIE devra solliciter d'autres groupes qui disposent de plus de capacités et d'expertise pour soumettre des rapports sur les aspects prévus dans les propositions b et c.

Pour résumer, le président indique qu'il semble y avoir un consensus en faveur de la proposition a. Quant aux propositions b et c, il note la nécessité de clarifier la formulation proposée. Un ensemble de propositions convenues par un groupe de travail figure à l'Annexe C. Cette formulation est acceptée par le Conseil d'administration.

### **Proposition 1 : Genre**

Le Comité de Mise en œuvre propose que le Conseil d'administration examine les propositions suivantes :

- *Encourager les Groupes multipartites à établir un équilibre hommes-femmes dans leur représentation ;*
- *Demander/encourager la divulgation des chiffres sur l'emploi par projet, par rôle et par sexe ;*
- *Encourager la prise en compte de la dimension du genre dans la diffusion des données ITIE.*

Inès Marques Schjolberg du Secrétariat international précise que l'emploi de « devra/devront » indique une exigence et non une attente.

Alan McLean fait remarquer que les propositions ne traitent des questions de représentation des sexes que de manière superficielle et qu'elles constituent une occasion manquée d'aborder d'autres aspects relatifs à la diversité. Erik Nürnberg souligne l'importance d'établir des attentes ayant trait au genre dans les plans et les activités des Groupes multipartites.

Cielo Magno fait observer que plusieurs pays de l'ITIE désagrègent déjà les données sur l'emploi par sexe,

en se basant sur les rapports des bureaux de la statistique et des entreprises. Ana Carolina González Espinosa souligne qu'il est important de faire passer un message fort à toutes les parties prenantes concernant les questions de genre dans la mise en œuvre de l'ITIE. James Ensor se dit en faveur de l'intégration d'une Exigence imposant la divulgation de données désagrégées par sexe, mais demande des informations complémentaires sur les termes « projet » et « rôle ». Daniel Kaufmann ajoute que les propositions sont modestes et que l'exclusion du genre dans la Norme est inexcusable.

Mark Pearson note que le collège des pays soutenant l'ITIE approuve les propositions dans leur ensemble, mais qu'il est divisé quant à savoir si les changements proposés devront être requis ou encouragés. Geneviève Van Rossum soutient fortement toutes les propositions.

Solange Agnès Ondigui Owona soutient les propositions.

Sam Bartlett du Secrétariat international observe que l'expression « si disponible » a été intégrée dans la Norme ITIE 2016 pour préciser qu'il n'est obligatoire de divulguer les données que si les informations sont disponibles. Dans le cas contraire, le Groupe multipartite doit documenter les difficultés rencontrées dans l'obtention des informations et les mesures prévues pour les surmonter.

Un ensemble de propositions convenues par un groupe de travail figure à l'Annexe C. Cette formulation est acceptée par le Conseil d'administration.

#### **Proposition 7 : Transparence du commerce des matières premières**

Dominic Emery présente et salue le travail accompli par le groupe de travail sur le commerce des matières premières depuis 2015. Il explique que le groupe de travail est parvenu à un consensus au sujet d'une proposition de modification du champ d'application de l'Exigence 4.2.a et préconisant que les dispositions des Exigences 4.2.c et d soient encouragées. Toutefois, le groupe de travail indique qu'il faut plus de temps pour parvenir à un consensus au sujet du niveau de désagrégation requis. La proposition finale sera ensuite communiquée au Comité de Mise en œuvre pour examen et par voie de circulaire pour approbation du Conseil d'administration selon le principe d'accord tacite. Daniel Kaufmann se dit très favorable à cette proposition. Moses Kulaba propose que certaines expressions employées, telles que « cargaison par cargaison » par rapport à « vente par vente », soient clarifiées davantage.

Brice Mackosso explique que la déclaration ITIE la plus récente de la République du Congo comprend des données fortement désagrégées portant sur la part de pétrole de l'État et convient que les changements proposés sont utiles. Solange Agnès Ondigui Owona souligne la position ferme au sein du collège des pays mettant en œuvre l'ITIE selon laquelle les Exigences applicables aux entreprises d'État devraient également s'appliquer aux entreprises privées. Erik Nürnberg se fait l'écho d'une préoccupation comme quoi les entreprises d'État ne doivent pas faire l'objet de discriminations par rapport aux entreprises pétrolières internationales. Il exige cependant du Secrétariat que celui-ci confirme son interprétation de l'Exigence 4.2 de la Norme 2016 et des amendements proposés : ils ne couvrent pas le commerce des parts de production. Il propose de tenir compte du risque de discrimination envers les entreprises d'État par rapport à leurs concurrents dans toute discussion potentielle à l'avenir portant sur une plus grande transparence du commerce des matières premières dans la Norme, afin d'également couvrir ces parts de production. Bady Baldé du Secrétariat international explique que les propositions de changements à apporter à l'Exigence 4.9 visent à alléger le fardeau imposé dans la demande aux entreprises privées de divulguer leurs états financiers audités. Il ajoute que l'intention de l'Exigence 4.2, quand elle a été convenue en 2013, était de couvrir le rôle d'agent fiscal des entreprises d'État.

Daniel Kaufmann note que les entreprises d'État sont bien représentées auprès du groupe de travail sur le commerce des matières premières et qu'il serait compliqué de divulguer les données sur toutes les ventes en dehors de la première vente de la part de production de l'État. Le Secrétariat ajoute que les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE seront invités à participer à la prochaine réunion du groupe de travail sur le commerce des matières premières.

Ruslan Baimishev déclare qu'une fois que les propositions seront convenues, il sera important de communiquer clairement les différences entre les dispositions encouragées et celles qui sont exigées, et que le Conseil d'administration conviendra de dispositions transitoires pour aider les pays à mettre en œuvre les changements proposés.

Le Conseil d'administration approuve la proposition à l'effet que le groupe de travail lui soumette une proposition finale dans les prochaines semaines par voie de circulaire.

### **Autres propositions**

Ana Carolina González Espinosa propose que pourraient être élaborées, avant la Conférence mondiale, des orientations pour les pays mettant en œuvre l'ITIE concernant la manière d'appliquer une perspective de genre dans l'ensemble de la Norme et les contributions que la mise en œuvre de l'ITIE pourrait apporter relativement aux divulgations sur les changements climatiques et sur la transition énergétique.

Solange Agnès Ondigui Owona demande s'il serait possible de demander aux entreprises multinationales de divulguer les paiements qu'elles versent aux gouvernements à l'échelle internationale dans le même format que les divulgations ITIE au niveau national. Le Secrétariat précise qu'il est possible que des chevauchements se produisent entre les types de divulgations et que l'harmonisation des définitions des projets pourra aider à améliorer la cohérence entre les déclarations obligatoires et la déclaration ITIE au niveau national.

Plusieurs membres du Conseil d'administration demandent quelles sont les implications pratiques de l'introduction de la catégorie « progrès exceptionnels ». Sam Bartlett note que cette nouvelle catégorie permettra aux pays d'élaborer le processus ITIE de manière plus pertinente, et ajoute que la méthodologie pour l'évaluation sera établie dans une version actualisée du guide de Validation. Des travaux complémentaires de la part du Comité de Validation dans l'élaboration des détails de cette proposition seront les bienvenus.

Chris Davy demande en quoi les changements convenus reflètent la décision de passer à des divulgations systématiques. Marte Briseid insiste sur la nécessité d'encourager davantage les Groupes multipartites à mener des analyses plus approfondies des données ITIE. Sam Bartlett indique que les propositions de changements à apporter à l'Exigence 4 visent à donner aux pays plus de flexibilité pour renforcer les divulgations systématiques. Ana Carolina González Espinosa fait valoir qu'il est important que les pays puissent étudier des approches innovantes dans le cadre du processus ITIE, par exemple, le travail accompli aux Philippines concernant les déclarations sur les aspects environnementaux ou encore en Mongolie, relativement au secteur minier artisanal et à petite échelle.

Chris Murgatroyd demande comment il sera demandé aux pays mettant en œuvre l'ITIE où il existe des dispositions en matière de confidentialité fiscales de passer à des divulgations systématiques. Sam Bartlett explique que l'attente en matière de divulgations systématiques n'est pas une exigence, et qu'un grand nombre de pays continueront de s'appuyer sur la déclaration ITIE pendant encore un certain temps.

Daniel Kaufmann souligne la nécessité de reconnaître les déclarations innovantes sur les changements climatiques et sur la transition énergétique, qui ne sont pas prévues dans la Norme ITIE. Il propose que le nouveau Conseil d'administration envisage d'en discuter dans le cadre d'un examen des Principes de l'ITIE. Il ajoute que la lutte contre la corruption dans le secteur extractif est une deuxième question majeure que le Conseil d'administration devra examiner. Stuart Brooks note que la réticence du collège des entreprises à inclure les changements climatiques et la transition énergétique dans la Norme découle de préoccupations quant à savoir si ces questions doivent faire partie du mandat de l'ITIE.

Le Conseil d'administration approuve les changements proposés tels que présentés dans le document du Conseil d'administration 42-6 selon les propositions 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12 et 13 et tels que présentés par le président (Annexe C). Le président salue le Conseil d'administration pour être parvenu à un consensus au sujet des changements proposés.

**Mesures :**

Le groupe de travail sur le commerce des matières premières devra parvenir à un consensus quant aux changements finaux à apporter à l'Exigence 4.2.

Le Comité de Mise en œuvre devra examiner et approuver la version finale modifiée de la Norme ITIE révisée.

Le Conseil d'administration devra approuver par voie de circulaire la version finale modifiée de la Norme ITIE révisée.

## 42-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

### *Document du Conseil d'administration 42-7 – Propositions de modifications à apporter aux statuts de l'association ITIE*

Oleksiy Orlovsky présente le document du Conseil d'administration 42-6-A, qui contient une liste des propositions de modifications à apporter aux statuts de l'association ITIE. Il note que le Comité de Gouvernance et de Supervision a également proposé de supprimer « en tant que pays candidats ou que pays conformes » dans l'Article 5.2.i.a, conformément à la proposition similaire pour l'Article 5.2.a)i)a).

Jim Miller propose d'ajouter les négociants en matières premières en tant que sous-collège des entreprises à l'Article 5.2.ii, notant que la proposition est approuvée par le collège des entreprises.

Dominic Emery évoque les difficultés rencontrées pour réunir la moitié des membres et obtenir un quorum. Fredrik Reinfeldt rappelle les difficultés rencontrées en matière de quorum ainsi que celles tenant à la présence d'un grand nombre de mandataires lors de la dernière Assemblée générale. Il exhorte le Conseil d'administration à s'assurer qu'un nombre raisonnable de membres de l'ITIE de tous les collèges sont inscrits et participent à l'Assemblée générale des membres de l'ITIE. Eddie Rich ajoute que le Secrétariat international invitera bientôt les membres de l'association à s'inscrire bien à l'avance pour la prochaine Assemblée. Zainab Ahmed indique que les membres d'un collège ne devraient pas être plus nombreux que les autres, notamment dans le cadre d'un vote. Eddie Rich précise que les droits de vote sont égaux entre les collèges, quel que soit le nombre de représentants.

Erik Nürnberg propose de modifier la formulation de l'Article 17.1 en remplaçant « membres [de



l'association ITIE] » par « contributeurs », en tenant compte du fait que l'adhésion est personnelle et non organisationnelle.

S'agissant des autres questions liées au Comité de Gouvernance, Oleksiy Orlovsky félicite tous les collègues et les sous-collèges pour la finalisation de leurs directives. Le Comité mènera un suivi auprès de tous les collègues afin de s'assurer que le processus de nomination soit achevé à temps pour l'Assemblée des membres de l'ITIE prévue le 17 juin 2019.

Oleksiy Orlovsky indique que le collège des pays soutenant l'ITIE prépare actuellement un document sur les contributions financières, notant qu'elles ne doivent pas être inférieures aux 250 000 dollars US préconisés dans la recommandation convenue.

Le Comité de Gouvernance et de Supervision a établi un groupe de travail technique chargé des préoccupations soulevées. Il a revu les dispositions actuelles avec le soutien de MSI Integrity et travaille actuellement à l'établissement d'un outil de visualisation visant à aider les personnes qui ont des préoccupations à comprendre le processus.

Oleksiy Orlovsky annonce que le prochain exercice d'auto-évaluation des membres du Conseil d'administration est prévu pour le premier semestre 2019. Le Comité enverra un questionnaire, et les résultats seront prêts pour la Conférence mondiale à Paris.

Le programme d'intronisation des nouveaux membres du Conseil d'administration sera examiné, aux fins d'organisation d'une séance d'intronisation spéciale pour les nouveaux membres du Conseil d'administration.

#### **Mesures :**

D'ici à la fin du mois de mars 2019, le Comité de Gouvernance et de Supervision et le Secrétariat communiqueront les résultats de l'auto-évaluation, qui sera finalisée avant la fin du mois d'avril.

## 42-8 Rapport du Comité des Finances

### *Document du Conseil d'administration 42-8 – Comptes annuels 2018*

Moses Kulaba présente le document 42-8 au Conseil d'administration, en remerciant les membres du Comité et du Secrétariat international de leur travail.

En ce qui concerne les comptes annuels pour l'exercice 2018, Moses Kulaba indique que le résultat est positif, avec un excédent de 1,2 million de dollars US en fin d'exercice. Il fait remarquer que cette situation financière laisse au Secrétariat une certaine latitude pour recruter du nouveau personnel afin de réaliser les objectifs du plan de travail de 2019. Il salue la décision du Secrétariat relativement au choix d'un nouveau bureau.

Dominic Emery ajoute que, dans le cadre de l'examen des financements de 2016, la décision prise par le Conseil d'administration de demander aux partenaires soutenant l'ITIE d'apporter un appui au Secrétariat international a renforcé la prévisibilité et la viabilité financière. Il indique qu'une seule entreprise a été

retirée du site Internet de l'ITIE du fait qu'elle n'avait pas satisfait à l'exigence minimale de financement en 2018. La hausse du nombre des accords pluriannuels contribue également à l'évolution positive. Il ajoute que les contributions des institutions financières (investisseurs et banques) restent à niveau bas.

Mark Pearson expose le contexte et les raisons de la signature du nouveau bail de bureau de cinq ans. Il précise que les locaux existants doivent être rénovés et qu'ils sont trop petits pour accueillir une équipe de plus en plus nombreuse. Il ajoute que le nouvel espace est moderne, que son prix est compétitif, et qu'il jouit d'une position centrale.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés par le Comité des Finances.

**Mesures :**

Le Secrétariat publiera les comptes annuels de 2018 (exprimés en dollars US).

## 42-9 Rapport du Comité d'Audit

### *Document du Conseil d'administration 42-9 – Rapport du Comité d'Audit*

Le président invite Cielo Magno à présenter le document.

Cielo Magno présente un rapport sur le travail accompli par le Comité d'Audit. Le Comité constate avec satisfaction que les auditeurs ont bénéficié d'un accès complet aux informations, sans aucune limite dans leur étendue, et il estime que les comptes ont été présentés de manière exhaustive et fidèle. Sur cette base, le Comité recommande au Conseil d'administration d'approuver les comptes de l'ITIE pour l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les comptes audités de l'ITIE pour l'exercice 2018 tels qu'ils sont présentés par le Comité d'Audit.

**Mesures :**

Le Secrétariat publiera les comptes audités de 2018 (exprimés en couronnes norvégiennes).

## 42-10 Conférence mondiale de l'ITIE

### *Document du Conseil d'administration 42-10 – Préparatifs pour la Conférence mondiale 2019*

Le président invite Mark Pearson à présenter un état des lieux sur la Conférence mondiale.

Mark Pearson convie les membres du Conseil d'administration à formuler des commentaires sur le document du Conseil d'administration 42-10, en se focalisant notamment sur le projet de programme pour la Conférence et sur l'appel public à manifestation d'intérêt pour organiser les rencontres parallèles. Il leur rappelle les consultations qui sont en cours avec les membres du groupe de travail sur la Conférence, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi qu'il a été convenu à Dakar, la Conférence mettra l'accent sur les principaux problèmes qui se présentent dans le secteur extractif en vue d'aider les gouvernements à passer à des divulgations plus

systématiques, à redoubler d'efforts dans le cadre des divulgations sur la propriété effective et à maximiser l'utilisation des données. S'agissant du maintien de la dynamique de l'ITIE et de la mise en avant de sa pertinence pour les pays de mise en œuvre, d'autres aspects, tels que la mobilisation de ressources nationales et la lutte contre la corruption, sont également abordés dans le programme proposé. Mark Pearson note le souhait du gouvernement hôte de discuter également des inégalités, du genre et de l'inclusion lors de la Conférence. Il précise que l'équipe chargée de l'organisation de la Conférence tente actuellement de déterminer comment refléter au mieux le genre dans le cadre des sessions et des rencontres parallèles, y compris lors de trois sessions sur l'impact social et environnemental, sur les données et sur l'exploitation minière artisanale. Il informe le Conseil d'administration que le Secrétariat travaille actuellement à l'organisation des sessions en consultation avec le gouvernement hôte.

Mark Pearson rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Conférence se déroulera les 18 et 19 juin 2019, et que la journée pré-conférence se tiendra le 17 juin 2019. Cette journée comprendra l'Assemblée générale ainsi que des réunions du Conseil d'administration et parallèles avec les partenaires de l'ITIE.

Mark Pearson souligne que, dans le cadre de la plateforme qu'il fournit pour les réunions parallèles des partenaires lors de la Conférence, le Secrétariat déploie des efforts visant à coordonner l'organisation et le calendrier des réunions pour en assurer la complémentarité avec le programme de la Conférence. Il rappelle aux membres du Conseil d'administration la politique de l'ITIE consistant à ne pas avoir de « panels exclusivement masculins » dans le cadre de l'organisation des sessions lors de la Conférence.

Mark Pearson prie Shemshat Kasimova, en sa capacité de responsable de la Conférence, d'informer le Conseil d'administration des préparatifs en cours avant la Conférence. Dans ses courtes remarques, Shemshat Kasimova présente des mises à jour supplémentaires dans le document du Conseil d'administration 42-10 et salue l'appui apporté par ses membres dans les communications avec les intervenants aux différentes sessions pour s'assurer que les parties prenantes seront représentées de manière adéquate pendant la Conférence. Elle souligne l'importance de l'appui du Conseil d'administration dans le cadre de la mobilisation du reste des fonds destinés à financer la Conférence mondiale, dont le coût devrait totaliser environ 1,5 million de dollars US.

**Mesures :**

Le Secrétariat international lèvera les fonds, finalisera le programme, établira la procédure d'inscription et organisera les sessions.

## 42-11 Autres questions

Aucune autre question n'étant abordée, la réunion est close.

## Annexe A – Décision du Conseil d'administration relativement à la demande de l'Argentine

L'ITIE a admis l'Argentine en tant que pays de mise en œuvre le 27 février 2019. Conformément à la Norme ITIE, l'Argentine doit publier son premier Rapport ITIE dans un délai de 18 mois à compter de la date de son admission comme pays candidat à l'ITIE (c'est-à-dire, le 27 août 2020). L'Argentine est tenue de publier un rapport annuel d'avancement pour l'année 2019 d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2020. La Validation démarrera à la date de la décision du Conseil d'administration, le 27 août 2021.

L'ITIE a approuvé la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Argentine, conformément à l'approche en deux phases prévue dans la [demande de candidature](#). La première Validation de l'Argentine tiendra compte de cette approche. Conformément à ce qui est proposé, le Groupe multipartite devra documenter l'efficacité de cette approche dans le cadre des premier et deuxième cycles de déclaration ITIE. Le Groupe multipartite devra ensuite convenir d'une proposition pour les périodes de déclaration subséquentes qui sera soumise à la considération du Conseil d'administration de l'ITIE.

## Annexe B – Décisions du Conseil d'administration relativement à la Validation

### *Décision du Conseil d'administration relativement aux critères d'examen des développements qui surviennent et des informations qui sont divulguées après le début de la Validation*

Le Conseil d'administration a décidé qu'il usera de sa discrétion lors de l'examen des développements qui surviennent et des informations qui sont divulguées après le début de la Validation, lorsque les quatre critères suivants sont satisfaits :

- Soutien du Groupe multipartite : le Groupe multipartite soutient la proposition consistant à examiner les développements qui surviennent et les informations qui sont divulguées après le début de la Validation.
- Informations spécifiques et vérifiables : les informations sont spécifiques, détaillées et justifiées, elles proviennent de sources clairement établies, et il est possible de les contrôler de façon rapide et indépendante. Les informations non spécifiques, y compris celles portant sur des mesures prévues, ne seront pas prises en compte.
- Importance significative : les informations pourraient avoir un impact significatif sur l'évaluation des Exigences individuelles et/ou rendre redondantes les mesures correctives proposées.
- Informations ponctuelles : la proposition consistant à examiner les développements qui surviennent et les informations qui sont divulguées après le début de la Validation est soumise au Comité de Validation dans des délais raisonnables afin que ce dernier ait suffisamment de temps pour effectuer un contrôle et en discuter. Le Comité de Validation et le Conseil d'administration ignoreront les déclarations soumises dans des délais très courts, juste avant les décisions du Conseil d'administration.

Le Comité de Validation examinera le respect de ces critères au bout de six mois et, si nécessaire, il soumettra une recommandation au Conseil d'administration préconisant un perfectionnement des critères.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation du Ghana*

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Ghana a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, le Ghana a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration a reconnu les efforts que le Ghana a déployés pour faire en sorte que l'ITIE améliore la transparence de la gestion de ses entreprises d'État pétrolières et gazières, y compris les ventes des revenus en nature de l'État qu'elles réalisent. Il a également été reconnu que la mise en œuvre de l'ITIE par le Ghana a permis de renforcer la collaboration entre les agences gouvernementales et d'améliorer les systèmes gouvernementaux de gestion des finances publiques. La deuxième Validation a confirmé les efforts du Ghana, qui a utilisé la déclaration ITIE comme outil de diagnostic en soutien aux réformes dans la gestion des licences extractives, la justification des revenus hors budget et la gestion des revenus infranationaux.

Le Conseil d'administration a salué les efforts en cours visant à examiner de plus près les possibilités existantes en matière d'amélioration des divulgations du gouvernement et des entreprises par le biais de divulgations systématiques. Le Ghana a été encouragé à continuer de respecter les Principes de l'ITIE et les Exigences ITIE tout en renforçant la transparence des activités de ses entreprises d'État.

Le Conseil d'administration a déterminé que le Ghana disposera d'un délai de 12 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 février 2020) avant une troisième Validation pour prendre les mesures correctives concernant l'exhaustivité des divulgations (4.1), les transactions liées aux entreprises d'État (4.5) et les dépenses quasi fiscales (6.2). Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Comme le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Ghana aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation de la Guinée*

Compte tenu des conclusions issues de la Validation de la Guinée, le Conseil d'administration de l'ITIE a décidé que, dans l'ensemble, le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a félicité le gouvernement guinéen et le Groupe multipartite pour les progrès accomplis dans le renforcement de la gouvernance des industries extractives. Dans le contexte d'un secteur minier en plein essor, le Conseil d'administration estime que l'ITIE Guinée est en mesure de jouer un rôle clé en appuyant la poursuite de réformes et en diffusant des informations destinées à alimenter un débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.

Le Conseil d'administration a félicité les parties prenantes pour avoir amélioré l'exhaustivité et la qualité

de la déclaration ITIE, et pour avoir renforcé la transparence des procédures d'octroi de licences, du registre des licences et des divulgations soumises par les entreprises d'État. Le Conseil d'administration a également reconnu les efforts que la Guinée a déployés afin de dépasser les Exigences de la Norme ITIE en divulguant les contrats miniers sur son portail de la transparence des contrats ([www.contratsminiersguinee.org](http://www.contratsminiersguinee.org)).

Le Conseil d'administration a encouragé l'ITIE Guinée à faire en sorte que les améliorations de la surveillance exercée par le Groupe multipartite sur le processus ITIE soient comparables aux améliorations qui ont été enregistrées au niveau de la déclaration ITIE. Le Conseil d'administration a encouragé l'ITIE Guinée à redoubler d'efforts dans le cadre de la divulgation des paiements directs infranationaux, des octrois de licences et des dépenses quasi fiscales des entreprises d'État. Il a également encouragé les parties prenantes à renforcer le suivi par le Groupe multipartite des recommandations provenant de l'ITIE ainsi que l'évaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Le Conseil d'administration a encouragé l'ITIE Guinée à moins se concentrer sur la préparation des Rapports ITIE pour privilégier davantage les changements à instaurer afin d'assurer une divulgation systématique et régulière des données ITIE par le biais des systèmes du gouvernement, et à appuyer la constitution du nouveau Fonds de développement économique local (FODEL).

Le Conseil d'administration a déterminé que la Guinée disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 août 2020) avant une deuxième Validation pour prendre les mesures correctives concernant les Exigences liées à l'engagement des entreprises (1.2), à la gouvernance du Groupe multipartite (1.4), à l'octroi des licences (2.2), aux accords d'infrastructures (4.3), aux paiements directs infranationaux (4.6), aux dépenses quasi fiscales (6.2), au suivi des recommandations (7.3), et à la documentation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre (7.4). Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de la Guinée peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1<sup>er</sup> juillet 2018. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats en ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a présenté un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaires. Les commentaires du Groupe multipartite ont été pris en compte dans la version finale du rapport de Validation par le Validateur indépendant, qui a répondu aux commentaires du Groupe multipartite. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation du Malawi*

À l'issue de la conclusion de la Validation du Malawi en 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que, dans l'ensemble, le Malawi a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a félicité le gouvernement et le Groupe multipartite du Malawi pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de renforcer la transparence de la gestion du secteur extractif du pays,

et il les a encouragés à poursuivre sur cette lancée. Malgré la taille modeste de son secteur extractif, le Malawi est parvenu à établir une plateforme de dialogue multipartite sur la gouvernance du secteur afin de promouvoir des améliorations en matière de transparence et de redevabilité. Le Conseil d'administration a reconnu que le suivi systématique des recommandations provenant de la déclaration ITIE, outre l'hébergement de l'ITIE Malawi au ministère des Finances, a contribué à instaurer des réformes concrètes. Les progrès accomplis en termes de transparence fiscale et de transparence des contrats, ainsi que le lancement d'un cadastre des licences en ligne et la publication des contrats extractifs, ont permis de jeter les bases d'une gouvernance inclusive et équitable du secteur. En parvenant à cette décision, le Conseil d'administration a salué les efforts du Malawi pour dépasser les Exigences de la Norme ITIE en matière de divulgation des données de production du secteur extractif, en présentant un diagnostic effectif des incohérences entre diverses sources. Le Conseil d'administration a encouragé le gouvernement à poursuivre ses travaux relatifs aux divulgations systématiques des données ITIE et à redoubler d'efforts pour instaurer la transparence de la propriété effective afin de renforcer l'efficacité de la supervision du secteur extractif par le gouvernement.

Le Conseil d'administration a toutefois encouragé le déploiement d'efforts supplémentaires pour veiller à ce que les informations publiées sur le secteur extractif soient complètes et fiables, afin que la confiance et la redevabilité soient renforcées. Le Malawi est encouragé à s'assurer que le degré de transparence des flux de revenus dans ses activités de développement du secteur pétrolier et des dépenses sociales des entreprises corresponde au niveau de clarté des informations sur son secteur minier. Tout en reconnaissant que la viabilité financière continue de poser des difficultés, le Conseil d'administration de l'ITIE a salué le soutien dont le gouvernement fait actuellement preuve envers l'ITIE Malawi et l'encourage à institutionnaliser davantage son appui à cette plateforme de dialogue multipartite et de gouvernance. Ces améliorations pourraient aider à faire en sorte que la transparence renforce la redevabilité dans la gestion du secteur extractif et que le développement de ce dernier constitue un moteur clé de la croissance économique à moyen terme.

Le Conseil d'administration a décidé que le Malawi disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 août 2020) pour prendre les mesures correctives portant sur les Exigences liées à l'engagement de l'industrie (1.2), au plan de travail (1.5), au registre des licences (2.3), à l'exhaustivité des données (4.1), à la qualité des données (4.9), à la répartition des revenus (5.1), aux dépenses sociales obligatoires (6.1), aux résultats et à l'impact de la mise en œuvre (7.4), aux dépenses (6.2) et à la contribution économique (6.3). Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Malawi peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une Validation qui a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2018. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats en ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a présenté un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaires. Les commentaires du Groupe multipartite relativement au rapport ont été pris en compte lors de la finalisation du rapport par le Validateur Indépendant, qui a également répondu aux commentaires du Groupe multipartite. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation de la Mauritanie*

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Mauritanie a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, la Mauritanie a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration a reconnu les efforts que la Mauritanie a déployés afin d'utiliser la déclaration ITIE en tant qu'outil de diagnostic pour mener des réformes dans la gestion des licences extractives et de la participation de l'État dans le secteur minier. La Validation a établi que les améliorations progressives en matière de cohésion et de supervision du Groupe multipartite ont permis de renforcer l'efficacité de la supervision de la mise en œuvre de l'ITIE par l'ensemble des trois collègues. Le Conseil d'administration a encouragé les parties prenantes à maintenir l'élan de leurs activités de diffusion, de sensibilisation et d'évaluation de l'impact.

Le Conseil d'administration a salué les efforts soutenus visant une divulgation systématique des données ITIE. Le Conseil d'administration a pris note de cette évolution et se réjouit à la perspective de collaborer avec les parties prenantes mauritaniennes sur ces questions.

Le Conseil d'administration a décidé que la Mauritanie disposera d'un délai de 12 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 février 2020) avant une troisième Validation pour prendre les mesures correctives portant sur les octrois de licences (2.2), les registres de licences (2.3) et l'examen des résultats et de l'impact de la mise en œuvre (7.4). Si le pays n'accomplit pas de progrès satisfaisants concernant ces Exigences individuelles lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite peut demander une prorogation de cette échéance ou demander à ce que la Validation commence plus tôt que prévu.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation du Nigeria*

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que le Nigeria a pris toutes les mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. Par conséquent, le Nigeria a, dans l'ensemble, réalisé des progrès satisfaisants relativement à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration salue les efforts du Nigeria visant à faire de l'ITIE une plateforme majeure de consultation multipartite pour assurer un débat proactif sur la gouvernance des ressources naturelles et en tant qu'outil de réformes dans les systèmes du gouvernement et des entreprises extractives. La deuxième Validation a apporté la confirmation que le Nigeria a déployé les efforts nécessaires pour utiliser l'ITIE comme outil de diagnostic essentiel de la supervision des secteurs pétrolier et gazier en soutien aux réformes en matière de participation de l'État, de gestion des licences et de revenus hors budget. Malgré la persistance de certains écarts entre les règles et la pratique dans la gouvernance du secteur extractif, le Conseil d'administration a estimé que les dernières déclarations ITIE donnaient une présentation adéquate des difficultés pratiques que doit affronter le pays dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.

Le Conseil d'administration se félicite des efforts en cours visant à examiner les possibilités permettant d'améliorer les divulgations systématiques par le gouvernement et les entreprises des données exigées en vertu de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration prend note de cette évolution et se réjouit de



collaborer avec les parties prenantes nigérianes sur ces questions.

Le Nigeria devra continuer à respecter les Principes de l'ITIE et les Exigences ITIE tout en renforçant la transparence des activités de ses entreprises d'État. Lorsque des préoccupations sont soulevées quant à savoir si la mise en œuvre de l'ITIE est tombée sous le niveau requis, le Conseil d'administration se réserve le droit de demander au pays concerné de procéder à une nouvelle Validation. Conformément à l'Exigence 8.3.b, les parties prenantes pourront adresser une requête au Conseil d'administration de l'ITIE si elles considèrent qu'une révision du statut du Nigeria est nécessaire. Sinon, aux termes de l'Exigence 8.3.d.i, le Nigeria se soumettra à une nouvelle Validation dans un délai de trois ans, qui démarrera le 27 février 2022.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation de l'Éthiopie*

Compte tenu des conclusions issues de la Validation de l'Éthiopie, le Conseil d'administration de l'ITIE a décidé que, dans l'ensemble, le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Selon l'Exigence 8.3.c, l'Éthiopie devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation qui commencera le 27 août 2020.

Le Conseil d'administration a félicité le gouvernement éthiopien et le Groupe multipartite du pays pour les progrès accomplis dans le renforcement de la gouvernance des industries extractives. La mise en œuvre de l'ITIE en Éthiopie s'est focalisée sur les questions d'importance nationale telles que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les dépenses sociales et les octrois de licences minières à différents niveaux du gouvernement. Toutefois, le rapprochement, les octrois de licences et les dépenses sociales ont fait l'objet d'une attention plus fouillée que celle accordée à certains autres domaines, dont ceux de la participation de l'État et des transferts infranationaux, malgré l'intérêt que le public leur accorde.

L'appropriation nationale forte de la part du gouvernement ne se reflète pas dans le niveau d'engagement des entreprises et de la société civile. Le Conseil d'administration a observé que, malgré le renforcement progressif de la confiance entre les parties prenantes qui sont directement impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE, certaines divisions sont apparues au sein de la société civile, entre les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de l'ITIE et les autres acteurs.

Du fait des contraintes que la société civile en Éthiopie se voit imposer, son engagement dans la mise en œuvre de l'ITIE s'est affaibli. Le Conseil d'administration a pris bonne note des conclusions du Validateur dans le cadre de l'Exigence 1.3 sur l'engagement de la société civile et sur le respect du protocole relatif à la société civile. Le Conseil d'administration a reconnu qu'au cours de la période de mars 2014 à avril 2018, d'importantes contraintes juridiques et administratives ont affecté la capacité des organisations de la société civile à fonctionner et à s'exprimer librement. Le Conseil d'administration a convenu d'examiner l'évolution de la situation depuis le début de la Validation, notant les efforts déployés par la nouvelle administration du pays en vue d'améliorer l'espace destiné à la société civile. Le Conseil d'administration a salué les efforts du gouvernement visant à annuler ou à modifier les lois qui limitaient les libertés d'expression, de fonctionnement et d'association de la société civile.

Le Conseil d'administration s'est également félicité des réformes en cours dont le but est de faire passer le mandat des agences gouvernementales d'activités de contrôle et de suivi à des activités d'appui et de soutien à la société civile, afin que celle-ci puisse contribuer au débat public. Le Conseil d'administration a

appelé le gouvernement et les parties prenantes à poursuivre leur travail collaboratif afin d'améliorer l'engagement de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif. Le Conseil d'administration a déterminé que l'Éthiopie disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 août 2020) avant une deuxième Validation pour prendre les mesures correctives concernant les Exigences liées à l'engagement de la société civile (1.3), à la gouvernance du Groupe multipartite (1.4), aux octrois des licences (2.2), au registre des licences (2.3), à la politique sur la transparence des contrats (2.4), à la participation de l'État (2.6), aux données sur les exportations (3.3), à l'exhaustivité des données (4.1), aux transactions des entreprises d'État (4.5), aux paiements directs infranationaux (4.6), à la qualité des données (4.9), aux transferts infranationaux (5.2), aux dépenses sociales (6.1), aux dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (6.2) et à la documentation des résultats et de l'impact (7.4) – l'espace destiné à la société civile et son engagement ainsi que la participation de l'État étant les principaux sujets de préoccupation. Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Éthiopie peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une Validation qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2018. Conformément à la Norme ITIE 2016, le Secrétariat international a entrepris une évaluation initiale. Les conclusions ont été examinées par un Valideur Indépendant, qui a soumis un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaire. Lors de la finalisation du rapport de Validation, le Valideur Indépendant a tenu compte des remarques du Groupe multipartite et y a répondu. En outre, le Conseil d'administration a examiné un rapport du Secrétariat international sur l'évolution de l'engagement de la société civile depuis le début de la Validation. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

### *Décision du Conseil d'administration relativement à la deuxième Validation de la Norvège*

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que la Norvège a respecté les conditions de la demande de mise en œuvre adaptée approuvée par le Conseil d'administration ainsi que l'approche approuvée par le Conseil d'administration en matière de mise en œuvre intégrée. Par conséquent, la Norvège a, dans l'ensemble, réalisé des progrès satisfaisants relativement à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a reconnu les efforts déployés par la Norvège pour assurer une divulgation régulière des données sur le secteur pétrolier, par le biais de son portail en ligne à l'adresse [www.norskpetroleum.no](http://www.norskpetroleum.no), et pour s'engager auprès des parties prenantes lors de débats publics, d'audiences et de consultations. La Norvège s'est éloignée des divulgations et des processus de gouvernance spécifiques à l'ITIE en cessant de publier ses Rapports ITIE et en dissolvant le Groupe multipartite. Désormais, la transparence et la gouvernance inclusive sont promulguées au travers des lois, des pratiques et des institutions au sein d'une société démocratique ouverte, notamment par le biais de divulgations régulières des informations. L'approche n'est pas sans limitations, compte tenu de la variété de canaux permettant la participation de la société civile et des entreprises aux décisions publiques. La Norvège est encouragée à s'assurer que les parties prenantes disposent de canaux significatifs de participation à la gouvernance du secteur extractif et que les informations soient non seulement disponibles, mais également accessibles et utilisables.

La Norvège est également encouragée à continuer de respecter les Principes de l'ITIE et les Exigences ITIE. Lorsque des préoccupations sont soulevées quant à savoir si l'application de l'ITIE est tombée sous le

niveau requis, le Conseil d'administration se réserve le droit de demander au pays concerné de procéder à une nouvelle Validation. Conformément à l'Exigence 8.3.b, les parties prenantes pourront adresser une requête au Conseil d'administration de l'ITIE si elles considèrent qu'une révision du statut de la Norvège est nécessaire. Sinon, aux termes de l'Exigence 8.3.d.i, la Norvège se soumettra à une nouvelle Validation dans un délai de trois ans, qui démarrera le 27 février 2022.

### *Décision du Conseil d'administration au sujet de la Validation de Trinité-et-Tobago*

À l'issue de la conclusion de la Validation de Trinité-et-Tobago en 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que, dans l'ensemble, le pays a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration a félicité Trinité-et-Tobago pour ses efforts en matière d'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur extractif, par la soumission d'une source de données fiables pour orienter le débat public. Le Conseil d'administration a salué l'impact de l'ITIE lors de l'établissement d'un mécanisme de discussion sur la transparence des revenus, y compris l'identification de lacunes dans les systèmes du gouvernement. Les Rapports ITIE de Trinité-et-Tobago ont souligné des lacunes dans la collecte des revenus, la production et le suivi des coûts, les informations cadastrales et d'autres aspects des contrats de partage de production suscitant un grand intérêt auprès du public. Les rapports comprenaient des propositions visant à améliorer la gouvernance et l'efficacité de la collecte des revenus provenant du secteur extractif. Trinité-et-Tobago a également clarifié certaines questions, dont l'impact environnemental, et le pays a établi un portail en ligne convivial pour communiquer les données des entreprises extractives.

Le Conseil d'administration a toutefois encouragé le pays à redoubler d'efforts en vue de renforcer la supervision multipartite de la mise en œuvre de l'ITIE et d'assurer un suivi solide des recommandations de l'ITIE pour que la transparence permette d'instaurer la redevabilité. Trinité-et-Tobago a la possibilité de renforcer la supervision de la gestion des licences minières, d'assurer l'accessibilité au public des données sur la propriété effective dans le secteur extractif et de renforcer la confiance du public à l'égard des données officielles sur la production et les exportations. Le Conseil d'administration a encouragé Trinité-et-Tobago à poursuivre ses efforts en matière de divulgations systématiques des données ITIE, afin d'améliorer la ponctualité et la rentabilité des déclarations ITIE et de renforcer la durabilité de la mise en œuvre. Des ressources adéquates pour la mise en œuvre de l'ITIE seront essentielles, notamment à travers l'examen des possibilités de renforcer les capacités des parties prenantes, en particulier celles de la société civile.

Le Conseil d'administration a déterminé que Trinité-et-Tobago disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 27 août 2020) avant une deuxième Validation pour prendre les mesures correctives liées à la gouvernance du Groupe multipartite (1.4), aux octrois des licences (2.2), au(x) registre(s) des licences (2.3), aux données de production (3.2), aux données sur les exportations (3.3), à l'exhaustivité des données (4.1), à la vente des revenus en nature de l'État (4.2), aux revenus provenant du transport (4.4) et à la fiabilité des données (4.9).

Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, Trinité-et-Tobago peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu. La décision

du Conseil d'administration faisait suite à une Validation qui a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2018. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats en ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a présenté un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaires. Les commentaires du Groupe multipartite relativement au rapport ont été pris en compte lors de la finalisation du rapport par le Validateur Indépendant, qui a également répondu aux commentaires du Groupe multipartite. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

## Annexe C – Propositions sur le genre, la transparence des contrats et les déclarations sur les aspects environnementaux examinées par le Conseil d'administration le jeudi 28 février 2019

### Proposition 1 : Genre

#### 6.3 Contribution du secteur extractif à l'économie.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le Rapport ITIE. Il est exigé que ces informations portent sur :

(...)

d) Le nombre d'effectifs employés dans les industries extractives en termes absolus et en pourcentage par rapport à l'emploi total. **Les informations devront être désagrégées par sexe et, lorsqu'elles sont disponibles, par entreprise et par groupe professionnel.**

**7.4 c) Dans le cadre de son examen annuel d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE, le Groupe multipartite est encouragé à documenter la manière dont il a tenu compte de la dimension du genre et de l'inclusivité.**

### Proposition 4 : Transparence des contrats

#### 2.4(a) Contrats

**Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de divulguer l'ensemble des contrats et des licences qui sont octroyés, conclus ou modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.** Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation de pétrole, de gaz et de minéraux.

**Il est attendu du Groupe multipartite qu'il prépare et publie un plan de divulgation des contrats établissant clairement les délais de mise en œuvre et couvrant les obstacles éventuels à une divulgation exhaustive. Ce plan sera intégré dans les plans de travail à compter de l'année 2020.**

### Proposition 10 : Déclarations sur les aspects environnementaux

#### 6.1 Dépenses sociales **et environnementales** par entreprise extractive.

a) Lorsque des dépenses sociales significatives de la part des entreprises sont rendues obligatoires par la loi ou par un contrat avec le gouvernement qui contrôle l'investissement extractif, les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent les divulguer et, quand c'est possible, réconcilier les transactions qui y sont liées.

Lorsque de tels avantages sont accordés en nature, il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent la nature et la valeur estimée de la transaction en nature. Lorsque le bénéficiaire de la dépense sociale obligatoire est une partie tierce (par exemple, un organisme ne faisant pas partie des entités de l'État), il est exigé de divulguer son nom et sa fonction. Dans le cas où la réconciliation n'est pas possible, les pays mettant en œuvre l'ITIE incluront les divulgations unilatérales de ces transactions par les entreprises concernées et/ou par le gouvernement.

b) Lorsque les lois, les réglementations ou les contrats régissant les investissements dans le secteur extractif imposent aux entreprises de verser au gouvernement des paiements significatifs liés aux aspects environnementaux, ces paiements doivent être divulgués.

c) Lorsque le Groupe multipartite convient que les dépenses sociales discrétionnaires et transferts sont significatifs, il est encouragé à élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à la divulgation des autres paiements et flux de revenus reçus par les entités de l'État. Lorsque la réconciliation des transactions clés n'est pas possible (par exemple, lorsque les paiements des entreprises sont en nature ou au profit d'un tiers non gouvernemental), le Groupe multipartite pourra souhaiter convenir d'une approche permettant de joindre des divulgations unilatérales volontaires de la part des entreprises ou de l'État.

### 6.3 Dépenses environnementales et impact sur l'environnement

Les pays mettant en œuvre l'ITIE sont encouragés à divulguer les informations sur la gestion et le suivi de l'impact environnemental des industries extractives. Ces informations pourraient comprendre :

- a) Un aperçu des dispositions juridiques et des règles administratives pertinentes, ainsi que des pratiques concrètes, portant sur la gestion de l'environnement et le suivi des investissements réalisés dans le secteur extractif du pays. Il pourrait s'agir d'informations concernant des évaluations de l'impact environnemental, des plans de certification, des licences et droits octroyés à des entreprises pétrolières, gazières et minières, ainsi que d'informations sur les rôles et les responsabilités des agences gouvernementales concernées dans le cadre de la mise en œuvre des règles et réglementations. Il pourrait également s'agir d'informations sur des réformes qui sont prévues ou en cours ;
- b) Des informations sur les procédures régulières de suivi de l'environnement, sur les processus administratifs et de sanction des gouvernements, et sur les responsabilités environnementales, la réhabilitation de l'environnement et les programmes de remise en état.

## Annexe D – Liste des participants

(Les membres absents du Conseil d'administration sont en gris)

### Président

**M. Fredrik Reinfeldt**

## Pays

### *Pays mettant en œuvre l'ITIE*

**Mme Olga BIELKOVA**, députée de l'Ukraine

Suppl. : **M. Ruslan BAIMISHEV**, directeur du Département de l'utilisation des sous-sols au ministère des Investissements et du Développement de la République du Kazakhstan

**M. Montty GIRIANNA**, président du Comité national de l'ITIE de l'Indonésie

Suppl. : **Mme Maria Teresa S. HABITAN**, secrétaire adjointe du Département des finances des Philippines

**Mme Zainab AHMED**, ministre des Finances du Nigeria par intérim

Suppl. : **M. José Fernandes ROSA CARDOSO**, Coordinateur National de Sao Tomé-et-Principe

**M. Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Coordinateur National du Togo

Suppl. : **Mme Marième DIAWARA THIAW**, secrétaire permanente/coordinatrice au secrétariat national de l'ITIE Sénégal

**Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, Coordinatrice Nationale de l'ITIE Cameroun

Suppl. : **Mme Marie-Thérèse HOLENN AGNONG**, Coordinatrice Nationale de la République démocratique du Congo

**M. Victor HART**, président de l'ITIE Trinité-et-Tobago

Suppl. : **Mme Carolina HAYES ROJAS**, vice-ministre des Mines de la Colombie

### *Pays soutenant l'ITIE*

**M. Mark PEARSON**, directeur général de la Direction de la planification, de l'exécution et des résultats, Ressources naturelles Canada

Suppl. : **M. Chris DAVY**, directeur du service Analyse des politiques et Diplomatie publique du Bureau des ressources énergétiques du Département d'État américain aux États-Unis

**M. Chris MURGATROYD**, directeur adjoint du Département de la gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption de la Division du développement économique du Département britannique du développement international (DFID) au Royaume-Uni

Suppl. : **Mme Marte BRISEID**, conseillère principale de la section Pétrole pour le développement de l'Agence norvégienne de la coopération au développement (NORAD) en Norvège

**Mme Geneviève Van ROSSUM**, représentante spéciale chargée de la bioéthique et de la responsabilité sociale d'entreprise au ministère des Affaires étrangères de la France

Suppl. : **M. Sören DENG**, directeur de la Division de l'énergie, des infrastructures et des matières premières au ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques de l'Allemagne

## Organisations de la société civile

**M. Daniel KAUFMANN**, président du Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Suppl. : **Mme Jana MORGAN**, directrice du plaidoyer et des campagnes chez ICAR (International Corporate Accountability Roundtable) aux États-Unis

**M. Gubad IBADOGLU**, Chargé de recherches au Centre de recherches économiques en Azerbaïdjan

Suppl. : **M. Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

**Mme Faith NWADISHI**, Directrice exécutive de la Fondation Koyeneum Immalah/Coordinatrice Nationale de Publiez ce que vous payez au Nigeria

Suppl. : **M. Brice MACKOSSO**, Commission Justice et Paix en République du Congo

**Ms Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA**, Universidad Externado de Colombia, Colombie

Suppl. : **M. Cesar GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Pérou

**Mme Cielo MAGNO**, Bantay Kita, Philippines

Suppl. : **M. Moses KULABA**, Forum sur la politique de gouvernance et économique en Tanzanie

## Entreprises, investisseurs compris

**M. Stuart BROOKS**, directeur des Relations internationales de Chevron

Suppl. : **Mme Laura LOGAN**, conseillère sur les questions organisationnelles du Département des affaires publiques et gouvernementales chez Exxon Mobil Corporation

**M. Dominic EMERY**, vice-président de la planification à long terme chez BP

Suppl. : **M. Alan McLEAN**, vice-président exécutif de la Structure fiscale et des Affaires de Royal Dutch Shell

**Mme Simone NIVEN**, directrice des relations d'affaires du groupe du Département des affaires externes de Rio Tinto

Suppl. : **M. Carlos ARANDA**, directeur des services techniques de Southern Peru Copper Corporation

**M. Erik NÜRNBERG**, directeur du service juridique d'Equinor en Norvège

Suppl. : **M. Stephen DOUGLAS**, conseiller principal auprès du président du Département de l'exploration et de la production chez Total SA

**M. Jim MILLER**, vice-président aux affaires environnementales de Freeport-McMoRan chez Copper & Gold Inc.

Suppl. : **M. James ENSOR**, directeur exécutif de la fondation BHP Billiton Foundation

**M. Sasja BESLIK**, directeur du Département des finances durables du groupe au bureau du chef du personnel de Nordea Group en Suède

## Secrétaire du Conseil d'administration

**M. Mark ROBINSON**, directeur exécutif du Secrétariat international de l'ITIE à Oslo

## Observateurs

**M. Koen Van ACOLEYEN**, directeur a.i. pour l'aide humanitaire et la transition (D5) au Service public fédéral des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération au développement en Belgique

**Mme Zhibek AKHMETOVA**, membre du Groupe multipartite de l'ITIE Kazakhstan, présidente de l'association des entités juridiques « Civil Alliance of the Mangystau Region » au Kazakhstan

**Mme Laurence ARNOULD**, spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie en France

**M. Luke BALLENY**, Coordinateur de l'ITIE au bureau du président du Conseil international des mines et des métaux (ICMM) au Royaume-Uni

**M. Danil BEKTURGANOV**, membre du Groupe multipartite de l'ITIE Kazakhstan, président de la fondation publique « Civil Expertise » au Kazakhstan

- Mme Rhona BIRCHALL**, conseillère en gouvernance du secteur extractif du Département britannique du développement international (DFID) au Royaume-Uni
- M. Martín CASTRO**, secrétaire de l'ambassade d'Argentine en Ukraine
- M. Merab CHALATASHVILI**, directeur du Département de gestion des ressources minérales en Géorgie
- Mme Clémence CONTENSOU**, rédactrice Transparence des industries extractives et Gouvernement ouvert de la Mission de gouvernance démocratique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France
- Mme María Luján CRESPO**, championne ITIE, secrétaire à l'Énergie en Argentine
- M. Ousmane DEME**, directeur des opérations à la Banque mondiale aux États-Unis
- Mme Tetyana DONCHENKO**, présidente du Conseil de coordination du syndicat public « Poltava Community » en Ukraine
- M. Aleksandar DRAGOJLOVIC**, conseiller auprès de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Arménie
- M. Vitalii FYLENKO**, président de New Energy en Ukraine
- M. G. GANBAT**, consultant en informatique auprès du secrétariat de l'ITIE Mongolie en Mongolie
- Mme Olena GORDIENKO**, conseillère de la GIZ en Ukraine
- Mme Alexandra GUÁQUETA**, directrice des pratiques mondiales pour les affaires extérieures et les communautés chez Rio Tinto
- Mme Lisa GÜNTHER**, directrice des politiques au ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie de l'Allemagne
- Mme Lina HOLGUIN**, analyste principale des politiques de la Division des ressources naturelles et de la gouvernance chez Affaires mondiales Canada
- M. Lev GORDON**, conseiller assistant auprès de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Ukraine
- M. Gor KHACHATRYAN**, conseiller auprès de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Arménie
- Mme Magarita KAMASA**, responsable du Département des relations internationales et des travaux de présentation au bureau de la direction du CONSEIL RÉGIONAL DE KHARKIV en Ukraine
- Mme Sheila KHAMA**, responsable des pratiques du Fonds Extractive Global Programmatic Support (EGPS) de la Banque mondiale aux États-Unis
- M. Yaroslav KHAULYAK**, directeur de projet pour l'Agence de développement et de la coopération en Ukraine
- Mme Ganna KIYASHCHENKO**, responsable d'ONG auprès de la direction du Service public de Poltava en Ukraine
- M. Giorgi KLDIASHVILI**, directeur exécutif d'IDFI en Géorgie
- M. Dirk-Jan KOCH**, envoyé spécial pour les ressources naturelles au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
- Mme Maria KURIKKALA**, chargée de dossier au ministère des Affaires étrangères de la Finlande
- M. Askar KUSHKUNBAYEV**, Soros Foundation au Kazakhstan
- Mme Cherie LAMBERT**, Département du développement du secteur privé de la Division du développement multilatéral et des finances au ministère des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) en Australie
- M. Per LANDBERG**, conseiller principal auprès de la banque de connaissances de la section Pétrole pour le



développement de l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD) en Norvège

**M. Johannes LOHMEYER**, conseiller en projets dans le secteur auprès du service des Industries extractives et du Développement de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Allemagne

**M. Andriy LOKTIEV**, directeur du Département des secteurs pétrolier et gazier de l'administration d'État régionale de Lviv en Ukraine

**M. Pablo Alfonso Anzorena LOZOYA**, directeur des opérations d'hydrocarbures au ministère des Finances du Mexique

**M. Vira MOTRECHKO**, maire adjoint au Conseil municipal de Sumi en Ukraine

**Mme Isabel MUNILLA**, directrice des politiques au service Transparence des industries extractives chez Oxfam America aux États-Unis

**M. Irakli NADAREISHVILI**, directeur adjoint d'agence en Géorgie

**M. Ivan NAGORNYAK**, coordinateur aux questions économiques de l'ONG « SD Platform » en Ukraine

**Mme Juliet Magala NAKAWUMA**, agente du service extérieur au ministère des Affaires étrangères de l'Ouganda

**M. Frode NEERGAARD**, conseiller en chef du Département de la croissance et de l'emploi dans la coopération au développement au ministère des Affaires étrangères du Danemark

**Mme Olesya NEKHOROSHKO**, directrice financière du secrétariat national de l'ITIE en Ukraine

**M. James NICHOLSON**, directeur de la responsabilité d'entreprise chez Trafigura

**M. Michel OKOKO**, Coordinateur National de l'ITIE en République du Congo

**M. Emil OMAROV**, coordinateur régional pour l'Eurasie à Baku en Azerbaïdjan

**M. Gocha PIRTSKHELIANI**, directeur du Département des octrois de licences en Géorgie

**Mme Olena PAVLENKO**, présidente de DiXi Group en Ukraine

**Mme Elisa PETER**, directrice exécutive de Publiez ce que vous payez au Royaume-Uni

**M. Sergio PIAZZARDI**, directeur des politiques à la Direction générale du développement et de la coopération d'EuropeAid, Commission européenne, Belgique

**M. Boris RAEDER**, directeur du secrétariat de l'ITIE Allemagne en Allemagne

**M. Matthew RAY**, directeur adjoint de Business Frameworks au Royaume-Uni

**M. Sven Ulrich RENNERT**, directeur de programme du Fonds EGPS de la Banque mondiale aux États-Unis

**M. Max Sánchez ROMERO**, secrétaire de l'ambassade d'Argentine en Ukraine

**Mme Liliia RYCHKINA**, députée au Conseil régional de Sumy en Ukraine

**Mme Carolina SANCHEZ**, secrétaire à l'Exploitation minière en Argentine

**Mme Anna SARAPION**, coordinatrice des tarifs énergétiques pour l'ONG « Socialnyy Ruh » en Ukraine

**M. Charles SETEN**, directeur du service Énergie au Département d'État américain/Bureau des ressources énergétiques aux États-Unis

**Mme Tatyana SEDOVA**, coordinatrice de programme pour l'ITIE de Publiez ce que vous payez (PCQVP) au Royaume-Uni

**Mme Olena SHCHENNIKOVA**, experte à la section commerciale de l'ambassade d'Argentine en Ukraine

**Mme Lilya SHUSHANYAN**, directrice du secrétariat de l'ITIE Arménie

**Mme Mizina SVITLANA**, conseillère auprès de la GIZ en Ukraine

**Mme Linda TAMAKLOE**, directrice principale des relations avec les investisseurs chez Ghana National Petroleum Corporation au Ghana

**Mme Vimala THANGAVELOO**, conseillère juridique principale du Département de la responsabilité sociale chez Shell International B.V. aux Pays-Bas

**Mme Lusine TOVMASYAN**, experte du secrétariat de l'ITIE en Arménie

**Mme Olha TRUTEN**, experte chez DiXi Group en Ukraine

**M. David TSISKRAIDZE**, président du Centre international des affaires et du développement économique en Géorgie

**Mme Elene TSKHAKAIA**, conseillère auprès de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Allemagne

**M. Jürg VOLLENWEIDER**, directeur de programme au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) en Suisse

**Mme Johanna WYSLUCH**, directrice de projet dans le secteur au service des Industries extractives et du Développement de l'Agence allemande du développement (GIZ) en Allemagne

**Mme Anastasiia YERMAKOVA**, experte chez DiXi Group en Ukraine

**Mme Marie-Louise DJUMA YOHARI**, directrice des communications, des relations publiques et des rencontres pour l'ITIE RDC en République démocratique du Congo

**Mme Nana ZAMTARADZE**, première directrice adjointe d'agence en Géorgie

**Mme Olha ZHORNOVA**, présidente de l'Académie de suivi et d'expertise en Ukraine

**Mme Elena ZHORNOVAYA**, directrice de l'Institut de Consolidation et des Partenariats

**M. Liubomyr ZHOVTULIA**, directeur de projets au Bureau de recherche, de l'innovation et de la technologie en Ukraine

## Secrétariat international de l'ITIE

**M. Bady BALDÉ**, directeur pour l'Afrique

**M. Sam BARTLETT**, directeur technique

**M. Santiago DONDO**, directeur régional

**M. Dylan GÉLARD**, directeur régional

**M. Alex GORDY**, directeur de la Validation

**Mme Shemshat KASIMOVA**, responsable de la Conférence

**Mme Lydiya KILPI**, responsable de la Validation

**Mme Leah KROGSUND**, assistante de direction et responsable de la gestion administrative

**Mme Inès Schjolberg MARQUES**, directrice des politiques

**M. Eddie RICH**, directeur adjoint

**Mme Marianne STIGSET**, directrice des communications

**Mme Indra THÉVOZ**, responsable des politiques et pays

**Mme Olesia TOLOCHKO**, responsable pays

**Mme Oliana VALIGURA**, directrice pays

**M. Brynjar WIERSHOLM**, directeur des finances et des RH